

# CONDITIONS GENERALES DE VENTES LIGNES ARÊCHES / ALBERTVILLE (gare SNCF) Edition du 15/05/2018

## AVERTISSEMENT

AUTOCARS BLANC est un transporteur de Voyageurs.

L'achat de titre de transport AUTOCARS BLANC, au siège social ou auprès du conducteur implique l'acceptation des conditions générales de vente.

AUTOCARS BLANC pourra effectuer des mises à jour à tout moment des conditions définies aux présentes. Ainsi nous conseillons vivement à notre clientèle de revenir les parcourir à chaque intention d'achat.

## INFORMATIONS GENERALES

AUTOCARS BLANC

232 rue Léontine Vibert – Arêches

73270 BEAUFORT

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français.

## COURSES

Ligne : Arêches / Albertville

Arrêts : Tous les arrêts sont facultatifs, il est donc nécessaire pour la montée ou la descente de se signaler au conducteur.

Horaires :

La responsabilité du transporteur ne pourra être recherchée pour un retard ou une suppression de services en cas de force majeure ou d'un cas fortuit, du fait de causes extérieures telles qu'intempéries, catastrophes naturelles, conflits sociaux, intervention des autorités civiles ou militaires, grèves, incendies, dégâts des eaux. La force majeure s'étend à tout événement extérieur, présentant un caractère à la fois imprévisible, irrésistible et insurmontable qui empêche le transporteur d'exécuter tout ou partie des obligations mises par le présent contrat à sa charge.

Les horaires et les correspondances des véhicules entre eux ou d'autres services (S.N.C.F. ou avion) sont assurés dans la mesure du possible, mais ne sont pas garantis. Le transporteur ne peut être engagé par aucune dépense ou conséquence attribuée à ce retard ou modification.

## RESPONSABILITE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas d'accident, seule la responsabilité du transporteur routier est engagée dans le cadre du Contrat d'assurance qu'il souscrit normalement pour l'exercice de sa profession (autocariste, taxi).

Tous différends ou contestations sont justiciables au Tribunal de Commerce exclusivement dont dépend l'entreprise de transport.

Bagages et skis ou tout autre objet en soute sont transportés aux risques du Passager.

## BILLET

Généralités :

-Il est du devoir du passager de s'assurer de sa validité. Dans le cas d'un tarif réduit, c'est au client d'en faire la demande. Toute contestation ultérieure ne pourra être admise.

**-Les billets sont non échangeables et non remboursables**, sauf cas de force majeure, (des justificatifs devront être fournis).

- Un billet perdu ne sera pas remboursé même une fois retrouvé.

-Le billet aller-retour correspond à deux trajets de sens inverse.

-Le billet s'achète sur le lieu de départ (hors réservation internet ou bon d'échange)

-Les titres de transports sont valables 3 mois à partir de la date d'achat d'un titre (hors réservations internet).

-Les billets sont délivrés sur internet, par les conducteurs ou au siège social de l'entreprise suivant les règles établies par les transporteurs.

-Le passager ne peut être transporté que s'il est en mesure de présenter un billet en cours de validité. En outre, un billet détérioré ou modifié par une autre personne que le transporteur ou un de ses agents accrédités ne sera pas valable au transport.

-Si le passager bénéficie d'une réduction tarifaire ou d'un tarif à conditions particulières celui-ci doit être en mesure à tout moment de son voyage de fournir les pièces justificatives et d'en démontrer la régularité.

-Les billets doivent être présentés au conducteur pour contrôle à chaque montée dans le car.

Chaque client doit conserver son titre de transport durant toute la durée du trajet, afin de pouvoir le présenter à toute réquisition des agents de contrôle assermentés, à bord ou à la descente des véhicules.

-Tout passager se trouvant en situation irrégulière sera passible d'une

amende dont le montant est défini par les textes réglementaires en vigueur et dont les modalités sont conformes au Code de Procédure Pénale (art 529-3 à 530-3).

Billets électroniques :

Ils sont régis par les conditions générales de vente Altibus, disponibles sur altibus.com

## TARIFS

-Tous nos tarifs sont toutes taxes comprises,

-Tout passager descendant à un arrêt situé entre deux points de sectionnement paye le prix jusqu'au point de sectionnement suivant.

-Seuls les enfants de moins de 4 ans sont transportés gratuitement à condition d'être tenus sur les genoux de leurs parents, à raison d'un enfant par parent: il est délivré pour eux un billet gratuit.

Moyens de paiement :

A bord du car.

Le Transporteur accepte le paiement en euros, uniquement par espèces, chèque ou carte bancaire (lorsque le point de vente est équipé d'un terminal de paiement électronique). Tout billet d'une valeur supérieure à 50 Euros ne sera pas accepté à bord des véhicules.

## BAGAGES

Règles communes : pour tout transport à titre onéreux, il doit être exigé un billet ou un récépissé de transport de colis ou bagages.

Franchise des bagages :

Tout billet donne droit sans avoir à s'acquitter de supplément, au transport en franchise d'une quantité de bagages en nombre et en poids. Toutefois les bagages ne peuvent excéder un poids maximum.

Transport de bagages gratuit dans la limite de 2 bagages par personne et un bagage à main. Pour un poids maximum de 20 Kg. Les dimensions du bagage en soute ne doivent pas dépasser 158 cm hauteur + longueur + largeur. Pour être considéré comme bagage à main, le colis doit pouvoir être rangé dans les compartiments situés au dessus des sièges, prévus à cet effet. Les skis et vélos sont transportés moyennant un supplément (par colis).

Excédent de bagages :

Au dessus de la franchise, tout bagage donnera lieu à un supplément tarifaire par bagage supplémentaire. Le paiement doit se faire auprès du conducteur. Tout refus de paiement entraîne l'inaccessibilité au bus.

Responsabilité :

Le transporteur décline toute responsabilité en ce qui concerne la perte ou le vol des objets suivants : les espèces, billets de banque, chèques, cartes de paiement ou de crédit, carte d'identité, passeports, permis de conduire, montres, pierres précieuses, objets de valeur. Ceux-ci sont déposés dans les soutes aux risques et périls exclusifs du déposant.

Le Transporteur décline toute responsabilité en ce qui concerne tout dommage causé pendant le trajet en soute.

Objets perdus :

Les objets perdus peuvent être réclamés sur présentation d'une pièce d'identité au dépôt dont dépend le car dans lequel l'objet a été perdu. Le transporteur décline - toute responsabilité des objets perdus et non retrouvés, Contact : 04 79 38 10 50 AUTOCARS BLANC

Comportement à bord :

Il est interdit de : (sous peine de sanction)

-Fumer dans les véhicules (cigarettes électroniques incluses)

-Manger ou boire à bord du véhicule

-Gêner la conduite et parler au conducteur durant la marche

-Manœuvrer les issues de secours (sauf cas d'accident)

-Faire obstacle à la manœuvre des portes

-Dégrader les installations du véhicule et panneaux d'information au public  
Un comportement correct est de rigueur.

**Le port de la ceinture est obligatoire.** En cas de défaut de port par les passagers, la responsabilité pénale devra rester individuelle pour chacun d'entre eux, dès lors qu'ils sont âgés de 13 ans et plus. En aucun cas, la responsabilité du conducteur et de son employeur ne devra être mise en cause.

## SUGGESTIONS RECLAMATIONS

Toute réclamation ou suggestion pourra être envoyée par courrier à notre Siège Social. Merci de joindre vos titre(s) de transport :

AUTOCARS BLANC

232 rue Léontine Vibert – Arêches

73270 BEAUFORT

Toute réclamation devra être faite dans les 2 mois suivant le transport